

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

GRAND POITIERS

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'**Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine** avec la collaboration d'un laboratoire agréé (**IANESCO** de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux. La surveillance au quotidien de la qualité des eaux est exercée par les syndicats d'eau ou communes avec leurs exploitants.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

Le service des eaux de la communauté de Grand Poitiers est exploité en régie. Il regroupe 13 communes et comprend 8 unités de distribution (UDI) définies selon les zones géographiques où la qualité de l'eau demeure sensiblement identique tout au long de l'année.

Origine de l'eau : Les eaux captées proviennent principalement de ressources souterraines (nappes du jurassique moyen) pour les UDI : **B** (forages de **Charassé** - Montamisé en mélange avec les eaux du **Peu** - St Georges) ; **D** (forages de **Sarzac** Montamisé) ; **E** (source de **Fontaine** - St Georges-les-Bx) ; **F** (puits de **Preuilley** - Smarves) ; **G** à partir d'un mélange d'eau souterraine : **La Preille** source et forage (Montreuil-B.) avec les 3 forages du champ captant (Cuhon), **H** Puits n° 2 de Verneuil (Migne-A.) ou **mixtes** (à partir de la station de **Bellejouanne** regroupant les eaux des sources de **Fleury** (Lavausseau) et de la **prise d'eau dans le Clain** à St Benoit (**La Varenne**) pour l'UDI **A** et **C** (en mélange avec **Charassé**).



Station de traitement des eaux de Bellejouanne



Galerie drainante des sources de Fleury
 (Lavausseau)

Traitement : L'eau pompée subit soit un *simple traitement de désinfection* par le chlore gazeux avant d'être distribuée à la population pour les UDI : **B** ; **D** ; **E** ; **H** et **G**, soit un traitement physico-chimique (coagulation - floculation - décantation - Elimination des pesticides sur charbon actif en poudre - filtration) et de désinfection par le chlore gazeux pour les UDI : **A** ; **C** ; **F**. Le captage de Verneuil dessert le nord et le bourg de la commune de Vouneuil sous Biard, et le mélange des eaux de Bellejouanne alimentent les écarts au sud de cette commune.

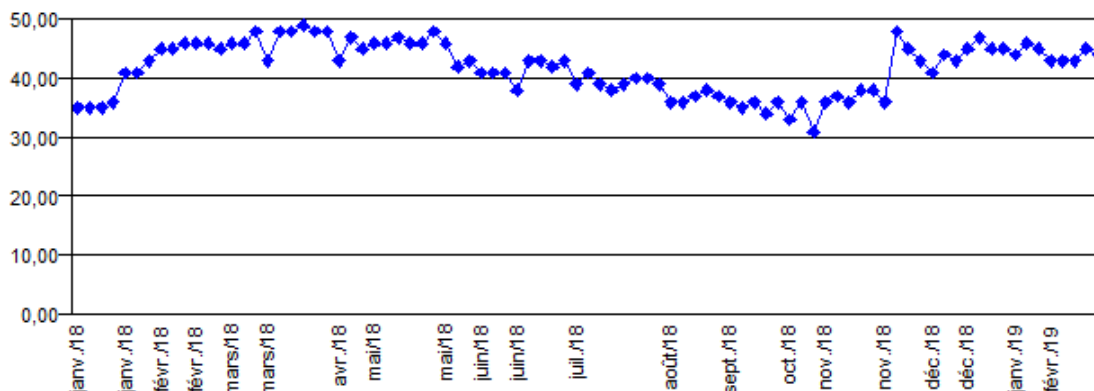
Contrôle : 490 prélèvements représentant 18 185 paramètres d'analyses ont été réalisés en ressources (eau brute), au départ des stations de production (après traitements) et en distribution sur réseaux.

Protection des ressources : les captages possèdent tous un arrêté préfectoral d'autorisation avec déclaration d'utilité publique.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES (moyennes 2018)	Limites ou réf. qualité	UNITES DE DISTRIBUTION (UDI)							
		A	B	C	D	E	F	G	H
pH	6,5 à 9	7,8	7,5	7,6	7,5	7,5	7,4	7,7	7,6
Conductivité (µS/cm à 25 °C)	200 - 1100	574	654	618	615	613	694	643	623
TURBIDITE (NFU)	2	0,07	0,15	0,10	0,02	0	0,09	0,03	0
DURETE (TH en °F)	Pas de limite	26	33	29	30	30	33	29	32
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,18	0,01	0,14	0,04	0,01	0,09	1,15	0,09
NITRATES (en mg/l)	50	41	9,5	23	30	32	22	16	44
ALUMINIUM (en µg/l)	200	39	0	26	7	0	18	0	0

- Bactériologie** ● Les analyses bactériologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité**.
- Dureté** ● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). Les eaux distribuées dans Grand Poitiers peuvent ainsi être caractérisées de **moyennement dures** (entre 25 et 30 °F) à **dures** (de 30 à 35 °F).
- Fluor** ● Le **fluor** est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux alimentant Grand Poitiers en sont pratiquement dépourvues et des apports complémentaires peuvent être conseillés (sauf pour Béruges : unité G, avec des teneurs moyennes de 1,15 mg/l).**
- Nitrates** ● Les teneurs en nitrates de l'eau distribuée demeurent inférieures à la limite de qualité fixée à 50 mg/l mais restent assez élevées sur l'UDI **A** de **Bellejouanne** (voir graphique ci-dessous), ainsi que sur l'UDI **H**.
- Pesticides** ● Les recherches réalisées sur plus de 200 substances ont respecté les limites de qualité ($\leq 0,1$ µg/l par produit et $\leq 0,5$ µg/l pour le total des produits recherchés). On observe toutefois la présence de traces de **métabolites du s-métolachlore, du métazachlore et de l'atrazine**.
- Plomb** ● Le programme important de réhabilitation et de remplacement des branchements au plomb sur les réseaux se poursuit.
- Radioactivité** ● Les recherches des activités alpha, bêta et du tritium avec le calcul de la dose totale indicative, effectuées régulièrement au départ des stations de production demeurent très inférieures aux recommandations.



Evolution des teneurs en nitrates (mg/l) sur l'UDI **A** de Bellejouanne en 2018

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville* : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

